

Observation n°49 du 04/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier *régularisation avis AE 08.06.22* comporte de nombreuses «approximations» et inexactitudes, toujours dans le bon sens pour le projet, qui pourraient largement influencer la perception réelle du projet et le sens de la décision préfectorale.

On peut lire par exemple Page 30/185 :

*« Suite à la faillite du constructeur SENVION, il est prévu d'installer des Vestas V100 à la place des SENVION MM92. La hauteur de 4 aérogénérateur est ainsi plus **grande de 4m** mais est considérée comme négligeable pour l'étude d'impact. »*

Cette affirmation parcellaire démontre une volonté manifeste de nuire à l'information du public et des instances décisionnaires car si il n'est pas nié que E3 à E6 verront leur taille augmenter de 4m, la variation la plus impactante concerne E1 et E2 **dont la hauteur augmentera de 10m, d'autant plus que ces 2 éoliennes dominant la vallée.**

Une augmentation de taille de 10% doit être considérée comme significative.

Merci de rendre un avis défavorable.

E. MARTINET